



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 29 AVRIL 2021**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-et-un, le 29 avril, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 23 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes de la commune, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire

PRESENTS: 20

ABSENTS EXCUSES : 3

ABSENTS : /

xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Approuvé la demande de dérogation pour l'organisation du temps scolaire – rentrée 2021
2. Validé le dispositif « Pass'loisirs » et sa convention
3. Autorisé la demande de subvention au Département pour le développement de la lecture publique
4. Entériné la décision modificative n° 1 du budget communal
5. Approuvé les termes d'un protocole transactionnel
6. Approuvé la cession d'une parcelle impasse du Canal
7. Approuvé l'acquisition d'une parcelle dans le cadre de l'alignement de la rue Bayard
8. Emis un avis favorable à la demande de création d'une chambre funéraire
9. Autorisé à solliciter des subventions pour l'éclairage du stade foot
10. Autorisé à solliciter une subvention au SIEL pour l'éclairage des nouveaux courts de tennis
11. Adopté le nouveau règlement relatif au concours des maisons fleuries
12. Emis aucune observation sur le rapport d'activité 2020 de Loire Forez Agglomération.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE